

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 18 au 24 septembre 1860 inclus.

N A I S S A N C E S.

18 garçons, 18 filles.

M A R I A G E S.

Du 18. — Eptre Adolphe Baron, serrurier-mécanicien, et Florine-Joseph Duhamel, journalière.
 Du 19. — Entre Aloïse Dhont, pâtissier, et Henriette-Joseph Foveau, boulangère.
 Du 24. — Entre Henri Fyne, tisserand, et Honorine Squedin, journalière. — Charles-Louis Bevernage, marchand de lait, et Marie-Thérèse Voogt, servante. — Ghislain-Alexandre Ducoulombier, fleur, et Joséphine-Adélaïde Liévin, journalière. — Floris-Joseph Carpentier, tisserand, et Clémence Debovez, journalière. — Carlos-Joseph Leconte, monteur de métiers, et Juliette-Joseph Glorieux, ouvrière en laines. — Léandre Delange, ajusteur-mécanicien, et Clémence Devallée, journalière. — Victor-Auguste Véry, fleur, et Hortense-Julie-Joseph Lecoutre, journalière. — Adolphe Desvenin, tisserand, et Joséphine-Rosine François, tisserande. — Louis-Joseph Pérussy, fleur, et Elise-Louise Corbaut, journalière. — Henri-Joseph Vandorsler, fleur, et Sophie Pontier, journalière. — Jean-Baptiste Janssens, tisserand, et Catherine Grégoire, journalière. — Augustin-Louis-Joseph Decarne, fleur, et Philomène Francomme, journalière. — Henri Lepers, journalier, et Françoise Thomas, servante. — Charles-Louis Ryckbosch, scieur de long, et Sophie Beyaert, servante. — Désiré-Camille Dansette, tisserand, et Elise Derbaudringhien, journalière. — Jean-Baptiste-Joseph Dupont, fabricant, et Céline-Julie-Louise Wattel, sans profession. — Pierre-Joseph Leroy, tisserand, et Adèle-Joseph Ghestin, marchande-épicrière.

D É C È S.

Du 18. — Romain-César Martin, 33 ans, couvreur, époux d'Adélaïde-Joseph Prouvost, rue de l'Hermitage. — Louis-Joseph Delporte, 24 ans, tisserand, époux d'Augustine-Joseph Leclerc, rue Notre-Dame.
 Du 19. — Victorine-Joseph Benseart, 77 ans, rentière, veuve de Pierre-Louis-Joseph Cheval, place du Marché. — Jeanne Lantoin, 79 ans, ménagère, veuve de Richard Trachel, rue du Fort.
 Du 20. — Jean-Baptiste Grouillon, 64 ans, commis-négociant, veuf de Marie-Amélie-Joseph Florin, rue Poivrière. — Louis-Émile Lerouge, 20 ans, ourdisseur, célibataire, chemin de l'Hommelet. — Louis Deschamps, 26 ans, fleur, célibataire, au triez St-Joseph. — Henri-Joseph Derrevaux, 46 ans, fabricant, époux de Marie-Célestine Delefortrie, rue Nan.
 Du 21. — Auguste-César Leclercq, 25 ans, soldat au 67^e de ligne, en congé de convalescence, célibataire, rue de Blanche-Maille.
 Du 22. — Fidèle-Joseph Salembier, 45 ans, ménagère, célibataire, chemin de l'Hommelet. — Jean-Baptiste Descobecques, 66 journalier, époux de Julie Descamps, hôpital.
 Plus 4 garçons et 4 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

FAITS DIVERS.

L'homme incombustible continue chaque soir ses expériences au cirque de l'Impératrice. Cet intermède, offert au public comme une curiosité, est en réalité une tentative aussi curieuse qu'intéressante au point de vue de la science. L'expérience se fait sous une grande cage de quatre à cinq mètres de hauteur, d'un mètre de large, qui se transporte au milieu du cirque. Tous les barreaux de cette cage qui affectent des formes de fleurs et d'arabesques, sont en tôle creuse. Ils servent de conduits au gaz que l'on y introduit à l'aide d'un tuyau qui passe sous le sol et qui peut s'échapper par des milliers de petites ouvertures. Cette cage est littéralement en feu, au dehors et au dedans aussitôt que l'on approche un flambeau du gaz. Lorsque M. Fabbrini — c'est le nom de l'expérimentateur — se présente dans le cirque, il est revêtu d'un costume particulier. Il a un pantalon, une tunique de différentes couleurs comme s'il était composé des pièces de marocain. Aussitôt qu'il a adressé à l'assemblée le salut d'usage, on lui passe dans les bras deux gants longs qui montent presque sur l'épaule, puis on lui place sur la tête un vaste casque avec visière qui lui prend presque tout le buste. Ce casque et son appendice sont peints de couleurs très voyantes, comme celle de la tunique et du pantalon. Ainsi affublé, M. Fabbrini entre dans cette cage qui doit être une véritable fournaise ardente et se promène tout autour aussi paisiblement que s'il était sur le bord de l'eau, foulant un frais gazon. Cette première épreuve est déjà fort satisfaisante, mais elle ne tarde pas à devenir décisive et tout à fait effrayante. Des hommes s'arment de pompes remplies d'alcool coloré en rouge et en vert, d'autres prennent des sèches garnies de matières sèches et inflammables. Tous dirigent leurs jets sur la cage et particulièrement sur l'homme. Les flammes l'enveloppent de toutes parts; il a l'air de brûler lui-même. Grâce à son casque, à son costume, non-seulement il n'éprouve aucun mal, mais le vêtement et la coiffure, préparés par le procédé dont il a trouvé le secret, ne reçoivent aucune atteinte. Il sort de la cage aussi paisiblement qu'il y est entré. On le débarrasse de son attirail préservatif et il adresse ses salutations au public, qui ne manque jamais de l'applaudir avec enthousiasme. Le procédé employé par M. Fabbrini pour rendre certaines étoffes, certaines matières incombustibles paraît tout différent de celui imaginé par M. Carteron et déjà adopté dans quelques théâtres. Quoiqu'il en soit, c'est une précieuse découverte, et il est probable qu'elle a d'autres applications qu'il n'est pas possible de faire connaître au milieu d'une salle de spectacle. Dans un champ, dans une cour, en plein air enfin, on doit obtenir des résultats, sinon

plus émouvants, au moins d'une utilité plus positive.

— On écrit de Quimperlé au Journal d'Ille-et-Vilaine :

« Notre ville vient d'être émue par le récit d'un crime horrible qui aurait été commis il y a plus de deux ans, et que personne jusqu'à ce jour n'avait soupçonné.

Le 23 mars 1858, M. Cadet, d'Arzno, homme d'environ 55 ans, conseiller d'arrondissement et maire de sa commune, fut trouvé mort, dans un champ distant de six cents mètres de son habitation. Il était appuyé contre un talus et dans l'attitude d'un homme qui sommeille. M. Cadet était, comme beaucoup de Bas-Bretons, adonné aux liqueurs fortes, la première pensée de sa famille fut qu'il avait succombé à une congestion cérébrale. On l'emporta chez lui; on le coucha, et, afin de ne pas avoir de difficultés avec le clergé pour l'inhumation, la famille fit courir le bruit que M. Cadet venait de mourir subitement dans son lit.

Tout le monde avait donc cru à une mort naturelle, et personne ne pensait plus à cet événement, lorsqu'il y a quelques jours, un cultivateur nommé Penvern raconta à un maître tanneur de Quimperlé que M. Cadet avait été assassiné.

Yhuël, domestique chez Penvern, et jeune homme de 23 ans, avait confié à celui-ci que M. Cadet avait été, le 23 mars 1858, assailli, dans un but de vengeance, par deux individus qui, après l'avoir jeté à terre, l'avaient étouffé par des pressions exercées sur la poitrine et la gorge; que, lorsque ce malheureux avait été mort, les deux assassins aidés de lui, Yhuël, l'avaient assis près d'un talus, avaient remis de l'ordre dans sa toilette, puis s'étaient enfuis.

Ce secret terrible pesait à Penvern, qui s'en est soulagé en le confiant à M. Blin, et celui-ci, à son tour, a cru qu'il convenait d'en faire révélation à la justice. Une descente sur les lieux a été le résultat de cet aveu, et après une longue instruction, Yhuël, a été arrêté ainsi qu'un nommé Croissier, maréchal-ferrant, l'un des assassins qui auraient été désignés par ce dernier.

Un cocher de Bruxelles, qui se trouvait dans la dernière des misères, s'est rendu coupable d'une escroquerie d'un nouveau genre. Il a fait mettre dans les journaux qu'il venait de gagner un château d'une valeur de trois millions, situé à Vienne. A l'apparition de cette nouvelle, des amis se sont rendus en foule au domicile de l'heureux gagnant; tailleurs, restaurateurs, fournisseurs de toute espèce, lui ont demandé la préférence; tout à coup le cocher et sa famille se sont vus vêtus de la manière la plus élégante, et nourris à satiété. Parmi les dupes, on cite un notaire qui lui a avancé une somme considérable, et qui devait accompagner le cocher à Vienne pour faire vendre le château, et être chargé de nombreuses acquisitions avec le produit de la vente. On dit maintenant que le cocher et sa famille se sont enfuis de Bruxelles, et que la police est sur les traces des fugitifs.

On écrit de Manheim, qu'à la mort d'un très riche spéculateur appelé Gant, qui faisait un commerce immense depuis la réunion du Wurtemberg à l'occasion des douanes prussiennes fondées par la Prusse, une foule d'héritiers s'étaient présentés, étaient accourus dans la ville pour se partager la riche succession du défunt, qu'on portait à plusieurs millions, des riches hôtels qu'il possédait dans diverses capitales de l'Allemagne, des biens-fonds et des intérêts dans un grand nombre d'établissements industriels. Mais le testament étant ouvert et l'inventaire fait, le bilan a prouvé que le passif du grand capitaliste défunt, non-seulement dépassait de beaucoup son actif, mais que ses nombreux créanciers toucheraient à peine 25 pour cent. Les héritiers désappointés en ont été pour leurs frais de voyage.

Un événement assez curieux est arrivé dans la ville de Nuremberg. Nous nous plaignons à le signaler, parce qu'il y a peu d'exemples d'un fait semblable, quoique la possibilité en ait été reconnue par quelques physiiciens versés dans la théorie des sons.

Le baron G., riche propriétaire de Nuremberg, avait pour la musique une haine implacable, à tel point qu'il n'avait jamais pu rester en Allemagne. Sa femme, au contraire, était excellente musicienne. Du reste, malgré cette différence de goût, les deux époux vivaient en parfaite intelligence. Dans les jours de réception, le baron faisait lui-même les honneurs de sa maison avec une grâce toute particulière; mais chaque fois qu'il entendait le premier accord de la musique, un sentiment d'inquiétude s'emparait de son âme, ses traits se contractaient, et peu à peu il s'éloignait de la salle de société, pour dissimuler ses impressions aux assistants.

D'où pouvait provenir cette singulière disposition des facultés de l'ouïe? Était-ce le résultat de quelque cause morale? Non. C'était une infirmité physique, mais une infirmité des plus curieuses, je vous l'assure, une infirmité phénoménale, qui a été reconnue par les principaux médecins de Nuremberg.

A force d'interroger le baron sur les sensations que lui faisait éprouver la voix d'un chanteur ou le son d'un instrument, le docteur Schroeder est arrivé à découvrir la source de cette profonde antipathie justifiée par un appareil d'ouïe exceptionnel. Le baron a une oreille plus longue que l'autre. — Ne riez pas! le fait est authentique. Les deux oreilles du baron ne sont pas de la même hauteur. Elles sont coupées d'une

manière différente pour le bruit des corps sonores, et elles ne transmettent par conséquent au cerveau qu'une sensation confuse, obscure, et produisent sur lui l'effet de deux instruments qui ne jouent jamais dans le même ton. Toute mélodie, toute harmonie, depuis la première note jusqu'à la dernière, produisait sur le baron la même impression; tout lui paraissait étrange. Pensez si, d'après cela, le malade pouvait aimer la musique.

Une expérience très simple a confirmé les soupçons du docteur Schroeder — Fermez une oreille, dit ce dernier au baron. Il se plaça en même temps au clavecin et joua en *ut majeur* un air de l'ouverture de Freischütz. Le baron, enchanté, le pria de continuer. Le docteur lui fit fermer l'oreille qu'il avait laissée ouverte, et ouvrir celle qu'il avait fermée, et répéta le même air toujours en *ut majeur*. — Délicieux! sublime! s'écria le baron; mais vous avez changé de ton. Le docteur n'avait pas changé de ton, c'était l'oreille du baron qui entendait le *ré majeur* au lieu de l'*ut majeur*.

C'est ainsi que fut résolu le problème de cette haine si profonde que le baron avait pour la musique. Comment, en effet, est-il possible d'écouter tranquillement un chanteur ou un exécutant, avec deux organes qui diffèrent d'un ton dans la perception des sons?

L'expérience du docteur Schroeder a donc découvert la cause de ce phénomène; il a remédié aussitôt au mal, à la grande satisfaction de la baronne et de tous les amis du malade. Il n'est question en ce moment, dans la ville de Nuremberg, que de cet étrange événement.

Maintenant, le baron G... adore la musique; seulement, pour en comprendre toutes les beautés, il est obligé de fermer une de ses oreilles.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

KERMESSES.

Dimanche 30 septembre.

Annappes, Capinghem, Carnin, Erquinghem-le-Sec, Halluin, Noyelles, Quesnoy-sur-Deûle.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Rue Neuve-du-Fontenoy.

Direction de M. Couvreur.

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE.

Début de M^{lle} Angèle,

Emploi de premier rôle, venant de Bruxelles.

- MARIE-JEANNE ou LA FEMME DU PEUPLE drame en 6 actes.
- LA SŒUR DE JOCRISSE, comédie-vaudeville en un acte.

Ouverture des bureaux à 6 h.

Lever du rideau à 7 h. très précises.

Prix des places : Première galerie et stalles de parquet, 1 fr. 50 c. Parquet, 1 fr. Amphithéâtre, 75 c. Parterre, 50 c.

VILLES DE ROUBAIX ET TOURCOING.

Distribution d'eau de la Lys à Roubaix et Tourcoing.

FOURNITURE

DE

TUYAUX EN FONTE

évaluée 805,000 fr. au moins & 1,081,000 francs au plus.

Lot unique. — Fourniture de trois millions cinq cent mille kilogrammes de fonte au moins et quatre millions sept cent mille kilogrammes au plus. — Sur la mise-à-prix de 23 francs les 100 kilogrammes

Les Maires des villes de Roubaix et Tourcoing, Vu le décret impérial en date du 3 Mai 1860, déclarant l'utilité publique d'une distribution d'eau de la Lys à Roubaix et Tourcoing;

Vu la loi du 6 Juillet 1860, autorisant les villes de Roubaix et Tourcoing à contracter un emprunt de deux millions pour l'établissement de cette distribution d'eau;

Vu la lettre de M. le Préfet du Nord en date du 18 Septembre 1860, approuvant les devis et cahier de charges dressés par les ingénieurs des ponts-et-chaussées et autorisant la mise en adjudication;

Donnent avis que le mercredi 24 octobre prochain, à deux heures, à l'Hôtel de la Préfecture du Nord, il sera procédé par eux, assistés de deux conseillers municipaux de chaque ville, en présence de M. l'Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du Nord, et des receveurs municipaux de Roubaix et Tourcoing, à l'adjudication, sur soumission cachetée, des travaux ci-dessus indiqués.

L'adjudication aura lieu au rabais, sur la mise-à-prix de 23 francs les cent kilogrammes. On n'admettra de rabais que par multiple de dix centimes, sans fractionnement.

Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantissant le succès; à cet effet, nul ne sera admis à l'adjudication s'il n'est porteur d'un certificat de capacité délivré par un ingénieur du service municipal de Paris, Lyon ou Marseille, ou l'ingénieur des ponts-et-chaussées à la résidence de Lille, visé par l'ingénieur en chef du service municipal des eaux de Paris, Lyon, Marseille, ou par l'ingénieur en chef du Nord.

Le cautionnement fixé à cinquante mille francs sera représenté, soit par une hypothèque prise par les villes en toute sûreté, soit par le dépôt d'un titre de rente 3 p. 100 calculé au pair de 75 francs, soit par le dépôt d'un titre de rente 4 1/2 p. 100 calculée au pair de 100 francs, soit par le versement en numéraire de cinquante mille francs à la caisse des dépôts et consignations. La soumission devra être accompagnée d'un récépissé constatant le dépôt à la Recette générale de la somme nécessaire à la constitution du cautionnement.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré. Elles seront placées dans une première enveloppe cachetée, laquelle sera elle-même renfermée dans une seconde enveloppe avec les autres pièces exigées.

Les paquets seront reçus de une à deux heures; à deux heures un quart on en commencera l'ouverture.

Toute soumission qui contiendrait dérogation aux devis et conditions arrêtés par l'Administration, ne sera pas admise.

Toute soumission qui ne serait pas appuyée des pièces exigées ne sera pas ouverte.

Dans le cas où des soumissions, parmi les plus avantageuses, contiendraient des offres égales, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre les signataires de ces soumissions.

Les concurrents pourront prendre connaissance des pièces du projet à la division des travaux publics, à la Préfecture du Nord, tous les jours, d'une à trois heures après-midi, excepté les dimanches et fêtes.

Fait, le 21 Septembre 1860.

Le Maire de Roubaix,
ERNOULT-BAYART.

Le Maire de Tourcoing,
ROUSSEL-DEFONTAINE.

N. B. Toutes les conditions ci-dessus indiquées sont de rigueur. Il ne sera accepté que des rabais par multiple de dix centimes, sans fractionnement.

MODÈLE DE SOUMMISSION.

Je soussigné (nom, prénom, profession et demeure), faisant élection de domicile à _____, après avoir pris connaissance (mentionner le devis et les pièces communiquées, et désigner les travaux auxquels elles s'appliquent), lesquels travaux sont évalués ensemble à 805,000 francs au moins et 1,081,000 francs au plus.

(1) Me soumet et m'engage à exécuter ladite fourniture, conformément aux conditions du devis, du bordereau de prix et du procès-verbal d'adjudication, enfin d'acquitter les frais d'affiches et de publication, de timbre et les droits d'enregistrement auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

J'offre à titre de cautionnement la somme de cinquante mille francs représentée par _____, suivant récépissé ci-joint.

J'annexe enfin le certificat de capacité.

Fait à _____ le _____ 1860.

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : Nous soussignés nous obligeons conjointement et solidairement

(2147)

AVIS IMPORTANT.

Les personnes qui auraient des réclamations ou des paiements à faire à M. D.-B. DELOBEL, agent d'affaires, ci-devant à Roubaix, sont priées de s'adresser à son successeur, M. F. CARLIER, rue l'Avocat, chargé de recevoir et payer pour lui. (2151)

ÉCHANGE DE MONNAIES.

Les personnes qui désirent échanger des monnaies d'argent contre des espèces en or, sont priées de déposer leur adresse au bureau de ce journal.

(Taux modéré.)

(2126)

FABRIQUE de POMPES

Rue du Fresnoy, 25, Roubaix.

Inventeur d'un nouveau système pour le moulage du plomb, le sieur DEPLECHIN-LETOMBE, grâce à ce procédé, peut faire à ses clients les concessions les plus larges.

POMPES EN PLOMB (garanties pour 5 années) :
 » POUR PUIES 25 fr.
 » POUR CITERNES 20 fr.

POMPES vendues au kilo à raison de 70 fr.

Spécialité de POMPES POUR JARDINS.

POMPES A INCENDIE, lançant une grande quantité d'eau à une distance de 25 mètres, et se manœuvrant facilement dans l'intérieur des établissements industriels. — Ces Pompes sont très-facilement mises en mouvement par deux hommes et leur transport s'effectue avec la plus grande facilité.

M. DEPLECHIN-LETOMBE se charge de faire reproduire en plomb tous ses modèles en fonte.

PRIX MODÉRÉS.

(2083)